

Lyon, le 25 juillet 2024  
(après clôture)

## S1 2024

**Croissance de l'activité (Nombre d'opérations +7%) et de la marge commerciale brute (+4,7%)**

## T2 2024

**Croissance des volumes boostée par l'activité aérienne  
Marge commerciale brute maritime en léger retrait**

	Semestres				Trimestres	
	S1 2024	S1 2023	Variation	Variation à change et périmètre constants***	T2 2024 / T2 2023	T1 2024 / T1 2023
<b>CONSOLIDÉ (non audité)</b>						
<b>Nombre d'opérations**</b>	<b>174 674</b>	<b>163 301</b>	<b>+7,0%</b>	<b>+7,0%</b>	<b>+3,6%</b>	<b>+10,7%</b>
Chiffre d'affaires (M€) *	310,1	284,3	+9,1%	+4,0%	+10,8%	+7,3%
<b>Marge commerciale brute (M€)</b>	<b>70,6</b>	<b>67,4</b>	<b>+4,7%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>-3,9%</b>	<b>+15,4%</b>

\*Rappel : le chiffre d'affaires n'est pas l'indicateur pertinent de l'évolution de l'activité dans notre secteur car il est impacté de manière très significative par l'évolution des taux de fret maritime, aérien, des surcharges fuel et des taux de change (en particulier versus \$) ...etc. Les indicateurs pertinents sont l'évolution du nombre d'opérations, l'évolution des volumes transportés et, sur le plan financier, l'évolution de la marge commerciale brute.

\*\* : Le nombre d'opérations n'inclut pas le périmètre Timar.

\*\*\* : Hors acquisitions Timar\* (28/03/23) et à taux de change constant

## COMMENTAIRES SUR LE MARCHÉ ET L'ACTIVITE

**Les perturbations du marché du fret maritime** dus aux événements en mer rouge ont engendré un allongement des transit time saturant ainsi les capacités de marché. Ces nouvelles conditions ont généré également des perturbations dans les ports et dans la gestion des parcs à conteneurs et se sont accentuées à compter de mai.

Ils ont provoqué une envolée des taux de fret qui ont été multipliés par 3,7 entre décembre 2023 et juin 2024.

**Le marché du fret aérien** a continué à bénéficier d'un report d'une partie du fret maritime lié aux difficultés d'embarquement et à l'allongement des transit times maritimes.

Les taux de fret en provenance de Chine sont restés très élevés (+33% versus S1 2023).

Dans ce contexte, **le nombre d'opérations réalisées par le groupe a progressé au T2 de +3,6%** (hors Timar\*), soutenu par l'activité aérienne (+8,6% hors Timar\*).

Le nombre d'opérations de l'activité maritime bien qu'en forte progression versus T1 2024 affiche une quasi-stabilité versus T2 2023 en raison d'un effet de base défavorable.

Le nombre d'opérations de l'activité Road Brokerage progresse comme au T1 de 5,3% (hors Timar\*).

**Les marges unitaires** après avoir connu une baisse notable au T1 se sont stabilisées au T2.

La marge commerciale brute consolidée en recul de 3,9% au T2 reflète les évolutions suivantes :

- Une baisse des marges unitaires versus T2 2023
- Des conditions de marché avec le Maghreb moins favorables qu'au T2 2023
- Un fort développement de l'activité avec les « Global Accounts » du groupe (+13%)
- Une capacité réaffirmée à conquérir de nouvelles parts de marchés (5% de la marge brute du S1 2024)

A noter également que les clients équipés de la solution « Live » (Plateforme digitale du groupe) génèrent 63% de la marge commerciale brut du groupe au S1 2024.

\* Timar : groupe marocain spécialisé dans la conception de solutions innovantes dans les domaines du transport international, de la logistique et du transit de marchandises dont le groupe CLASQUIN a pris le contrôle le 28 mars 2023.

## RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ ET DE LA MARGE BRUTE PAR MÉTIERS

À périmètre et changes courants	NOMBRES D'OPERATIONS (hors TIMAR)				MARGE BRUTE (en M€)			
	S1 2024	S1 2023	Var S1 2024/S1 2023	Var T2 2024/T2 2023	S1 2024	S1 2023	Var S1 2024/S1 2023	Var T2 2024/T2 2023
Fret maritime	68 570	65 951	+4,0%	-0,5%	31,0	33,3	-7,0%	-7,3%
Fret aérien	47 707	42 595	+12,0%	+8,6%	19,7	18,2	+8,1%	+6,1%
Road Brokerage	39 217	37 245	+5,3%	+5,3%	14,0	12,1	+16,4%	-14,1%
Autres*	19 180	17 510	+9,5%	+3,3%	5,8	3,8	+53,6%	+11,4%
<b>TOTAL CONSOLIDE</b>	<b>174 674</b>	<b>163 301</b>	<b>+7,0%</b>	<b>+3,6%</b>	<b>70,6</b>	<b>67,4</b>	<b>+4,7%</b>	<b>-3,9%</b>

\* : Activité "Autres" : Rail/Douane/Logistique

	EVOLUTION DES VOLUMES			
	S1 2024	S1 2023	Var S1 2024/S1 2023	Var T2 2024/T2 2023
Fret maritime	128 480 EVP*	129 409 EVP*	-0,7%	-1,5%
Fret aérien	42 767 T**	33 472 T**	+27,8%	+29,0%

\*: Équivalent Vingt Pieds

\*\* : Tonnes

## FAIT MARQUANT T2 2024

**Cession portant sur l'acquisition de 42,06% du capital de Clasquin par SAS Shipping Agencies Services Sàrl (« SAS »)**

Rappel :

- Yves REVOL, OLYMP et SAS Shipping Agencies Services Sàrl (« SAS »), filiale de MSC Mediterranean Shipping Company SA, ont signé le 28 mars 2024 un contrat de cession d'actions portant sur l'acquisition par SAS de 42,06% du capital social de Clasquin, au prix de 142,03 euros par action.
- La réalisation de l'opération, soumise à l'obtention des autorisations des autorités réglementaires compétentes, devrait intervenir d'ici la fin de l'année.

- SAS déposera auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), à la suite de la réalisation de l'opération, une offre publique d'achat portant sur le solde des actions Clasquin, au même prix de 142,03 euros par action. Ce projet d'offre sera soumis à l'approbation de l'AMF. SAS entend mettre en œuvre un retrait obligatoire à l'issue de l'offre si les conditions applicables sont remplies.

Le Conseil d'Administration de Clasquin SA en date du 5 juin 2024, sur recommandation de son comité ad hoc, a procédé à la désignation du cabinet Accuracy, conformément à l'article 261-1 I du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »). La désignation de l'expert indépendant a été requise afin qu'il établisse un rapport sur les conditions financières de l'Offre et du retrait obligatoire si ce dernier est mis en œuvre.

Après avoir pris connaissance de ce rapport, incluant notamment l'attestation d'équité de l'expert indépendant, le Conseil d'administration de Clasquin émettra un avis motivé sur l'Offre et ses conséquences pour Clasquin, ses actionnaires et ses salariés. Cet avis motivé ainsi que le rapport de l'expert indépendant seront rendus publics dans le cadre du projet de note en réponse dont le dépôt auprès de l'AMF fera l'objet d'un communiqué de presse de Clasquin.

## TIMAR SA

A la suite de l'Offre Publique de Retrait Obligatoire sur les actions TIMAR SA clôturée le 27/03/24, les titres de cette dernière ont été radiés comme prévu de la cote de la bourse de Casablanca le 10/06/24.

## PERSPECTIVES 2024

### Marché 2024

- Échanges internationaux en volume : +3,3% (Source OMC Octobre 2023)
- Fret aérien en volume : +6,9% (Source IATA juin 2024)
- Fret maritime en volume : +2,1% en moyenne entre 2024 et 2028 (Source Global Sovereign Advisory-mars 2024)

### CLASQUIN 2024

Activité (volumes) : supérieure au marché

#### LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS (publication après clôture)

- |                           |                            |
|---------------------------|----------------------------|
| ▪ Mardi 17 septembre 2024 | Résultats semestriels 2024 |
| ▪ Mardi 29 octobre 2024   | Activité du T3 2024        |

#### CONTACTS CLASQUIN

Philippe LONS – Directeur général délégué/Directeur financier  
Domitille CHATELAIN – Group Head of Communication & Marketing

Groupe CLASQUIN – 235 cours Lafayette – 69006 Lyon  
Tél. : 04 72 83 17 00

CLASQUIN est un spécialiste de l'ingénierie en transport aérien et maritime et en logistique Overseas. Le Groupe se positionne en architecte et maître d'œuvre de toute la chaîne de transport et de logistique Overseas : il pilote et organise les flux de marchandises de ses clients, entre la France et le monde et plus particulièrement de et vers l'Asie Pacifique, l'Amérique du Nord, le Maghreb et l'Afrique subsaharienne.

Le titre est coté sur EURONEXT GROWTH, ISIN FR0004152882, Reuters ALCLA.PA, Bloomberg ALCLA FP. Pour plus d'information, merci de consulter notre site [www.clasquin.com](http://www.clasquin.com).

CLASQUIN est éligible au PEA PME conformément à l'article D221-113-5 du Code monétaire et financier créé par le décret n°2014-283 du 4 mars 2014 et à l'article L221-32-2 du Code monétaire et financier fixant les conditions d'éligibilité (moins de 5 000 salariés et chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros)."

CLASQUIN fait partie de l'indice EnterNext® PEA-PME 150.  
LEI : 9695004FF6FA43KC4764

